

Chambor'élevage

Bulletin technique élevage des Chambres d'agriculture de la Charente et de la Vienne - Septembre 2019 - n°20

Trajectoires des élevages limousins : une charge de travail accrue pour les éleveurs



p. 3

2019, une année propice à l'herbe dans nos départements



p. 4

Assurer la fertilité des brebis et des agnelles en lutte naturelle à l'automne



p. 5

Cotisations caprines, à quoi servent-elles ?



p. 6

Changement climatique et élevage laitier : quelles adaptations possibles sur notre territoire ?



p. 8

Méteil en Charente : un an de retour d'expérience sur le terrain
La Ferme s'invite



p. 9

Formations



p. 10

La Vie de la Chambre



p. 11

Crédit photo : D. Hardy/La chèvre Idèle®, bouc alpin suisse

Édito

En cet été plus que chaud impliquant notamment des rendements inférieurs des prairies, la gestion des stocks reste une priorité afin que l'économie de nos structures ne soit pas impactée. Aussi, les Chambres d'agriculture de la Charente et de la Vienne se mobilisent :

- La Chambre d'agriculture de la Charente propose aux éleveurs de remplir un bilan fourrager simplifié pour déjà pouvoir connaître l'état des stocks sur le département.
- La Chambre d'agriculture de la Vienne lance la plateforme fourrages et paille de façon à répondre de manière positive aux besoins des éleveurs.

L'adaptation aux changements climatiques sera un réel défi pour nous éleveurs. Aussi, n'hésitez pas à venir partager et échanger lors des journées techniques par filière sur « les Rendez-vous de l'élevage » en fin d'année.

Les échanges et la communication en élevage restent primor-

diaux pour tous, car c'est en parlant de notre métier que nous pourrions sensibiliser les gens. L'installation des jeunes en élevage est une thématique de travail conséquente pour les années futures afin de pérenniser les filières et nos outils de production sur nos territoires. Ainsi, n'hésitez pas à vous rendre sur les différentes manifestations d'élevage qui sont aussi là pour ça !



Véronique GUERIN
Membre du Bureau, en charge du dossier élevage à la Chambre d'agriculture de la Vienne



Yohann GUEDON
Membre du Bureau, en charge du dossier élevage à la Chambre d'agriculture de la Charente

2

Les Rendez-Vous de l'élevage 2019

Comme chaque année depuis maintenant 5 ans, les conseillers élevage des Chambres d'agriculture de Charente et de Vienne, entourés de tous les acteurs de l'élevage dans chaque production, mais aussi des banques et des assurances, organisent des journées techniques pour les éleveurs de Charente et de Vienne sur les mois de novembre et décembre.

L'édition 2019 voit se profiler 4 grandes journées. Éleveurs de bovins lait, bovins viande, ovins et caprins auront tout le loisir de visiter des fermes, participer à des ateliers techniques ou technico-économiques, rencontrer des intervenants, et échanger avec d'autres professionnels. Vous pouvez dès à présent, réserver votre journée, en fonction du programme suivant :



Journée caprine

le 26 novembre 2019

Contacts :
Coline BOSSIS 06 79 42 74 47
et Pauline GAUTHIER 06 25 64 14 04



Journée ovine

le 28 novembre 2019

Contacts :
Béatrice GRIFFAULT 06 79 55 62 83
et Nathalie AUGAS 06 26 69 71 09



Journée bovin viande

le 5 décembre 2019

Contacts :
Laurie MOURICHOU 06 24 30 15 24
et Aloïse CELERIER 06 58 59 74 20



Journée bovin lait

le 12 décembre 2019

Contacts :
Anne-Laure VEYSSET 06 25 64 54 55
et Adèle MARSAULT 06 84 61 42 56

Plus d'éléments vous seront directement envoyés chez vous, avec le détail de toutes les journées, courant octobre.

Trajectoires des élevages limousins : une charge de travail accrue pour les éleveurs



Le Réseau d'Élevage Bovin Limousin (REBL) vient de publier une étude sur les évolutions des systèmes d'élevage bovins viande du bassin limousin, de 2006 à 2017, afin d'identifier et de comprendre leurs évolutions sur cette décade.

Face à des aléas climatiques fréquents, des modifications des aides et une hausse des charges, les éleveurs ont en effet progressivement modifié leurs systèmes.

Premier constat : les exploitations se sont agrandies, avec + 20% de SAU entre 2006 et 2017. En parallèle, le nombre de vêlages a augmenté. Mais la main d'œuvre n'a pas progressé en proportion, ce qui a conduit à une augmentation de 20 vêlages/Unité de Main d'Œuvre (UMO), et donc à une hausse de la productivité de la main d'œuvre. 1 UMO en système naisseur-engraisseur va ainsi permettre de produire près de 50 T de viande vive par an en 2017 contre 30 en 2006. Cette tendance se retrouve chez les naisseurs, quoique nettement moins marquée.

Autre tendance : la baisse de la productivité numérique (nombre de veaux sevrés/vache mise à la reproduction). Certes des événements sanitaires (FCO, Schmallenberg) et des sécheresses, ont impacté ponctuellement la reproduction, mais cette tendance peut être reliée à l'augmentation du nombre d'animaux gérés par UMO, qui porte inévitablement à une surveillance moins efficace des vêlages et des veaux. A cela s'ajoute, surtout en race limousine, l'augmentation des difficultés de vêlage, avec des poids naissance de veaux qui ont fortement augmenté.

On observe en parallèle un net alourdissement des animaux : la vache de réforme passe de 400 kg C en 2006, à plus de 430 kg C aujourd'hui... Cette augmentation de gabarit permet de compenser la dégradation de la productivité numérique. La productivité ramenée à l'animal présent se maintient donc sur la décade (environ 330 kg de viande vive par UGB).

Un constat peut être directement tiré de ces évolutions : le gain de productivité du travail (T de viande vive par UMO) sur nos élevages n'est pas dû à des résultats de reproduction et peu à l'alourdissement des animaux, mais surtout à une augmentation du nombre d'UGB/UMO. Ce qui va de pair avec un accroissement non négligeable de la charge de travail des éleveurs...

+ 22 %	Productivité de la main d'œuvre système naisseur (T de viande vive/UMO)
+ 65 %	Productivité de la main d'œuvre système naisseur-engraisseur (T de viande vive/UMO)
+ 2 %	Productivité pondérale (kg de viande vive produits/UGB)
+ 7 %	Poids carcasse vaches de réforme (kg carcasse/animal)
- 4 %	Productivité numérique (nombre de veaux sevrés/femelles mises à la reproduction)
+ 17 %	Nombre de vêlages/UMO
+ 20 %	SAU (ha)

3

L'analyse du REBL (« Trajectoire des élevages bovins allaitants du bassin Limousin », janvier 2019) repose sur un échantillon de 25 fermes suivies sans discontinuer de 2006 à 2017, et inscrites dans le dispositif INOSYS réseaux d'élevage. Sur ces 25 systèmes, la proportion d'élevages naisseurs et naisseurs-engraisseurs est à peu près identique.

Et pour les élevages charolais ?

Les mêmes tendances ont pu être observées (agrandissement des moyens de production, dégradation de la productivité numérique, alourdissement des vaches...). Une évolution qui dépasse la sphère des races et trouve donc écho dans nos différents systèmes allaitants.



Les conseillers bovin viande
 Laurie MOURICHOU (CA16) - 06 24 30 15 24
 Laura GAUZIN (CA86) - 06 75 73 28 51
 Aloïse CELERIER (CA86) - 06 58 59 74 20
 Benjamin MAILLOCHAUD (CA86) - 06 75 76 89 74



2019, une année propice à l'herbe dans nos départements

La météo de ce printemps était particulièrement propice à la pousse de l'herbe et à la récolte des fourrages en quantité et en qualité. Vu les conséquences du printemps 2018 pluvieux et de la sécheresse estivale qui l'avait suivi, la pousse 2019 a permis de reconstituer les stocks fourragers convenablement.

Un réseau de suivi de pousse de l'herbe

Les conseillers fourrages des Chambres d'agriculture de l'ex Poitou-Charentes, accompagnés de techniciens des contrôles laitiers, stations expérimentales, lycées agricoles et des conseillers productions animales, suivent 11 exploitations. Les relevés de pousse de l'herbe sont effectués de façon hebdomadaire de fin février à début juillet. Ces références permettent l'écriture, tous les 15 jours sur la période printanière, d'un bulletin auquel vous pouvez vous abonner en envoyant un mail à l'adresse suivante : lesprairies@na.chambagri.fr

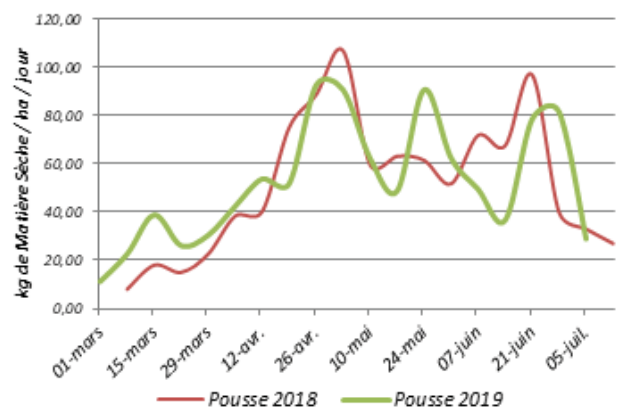
Sur nos deux départements, Charente et Vienne, cinq exploitations sont suivies. Nous étudions actuellement la possibilité d'étendre nos sites de mesure afin d'avoir une meilleure vue sur l'ensemble de nos départements.

2018, année chaotique pour l'herbe

Encore en mémoire pour tout le monde, l'année 2018 fut compliquée. Cela a commencé par un printemps pluvieux laissant peu de créneaux pour faucher. Les premiers enrubannages n'ont été fait que fin avril. Du 1er mai au 15 juin, la pluie a peu cessé, offrant de très courtes périodes pour la fauche. S'en est suivi un orage de grêle pour une partie de la Charente (4 juillet 2018) qui a détruit les maïs ensilages et les céréales prêtes à être moissonnées ; puis un été très sec où les éleveurs ont affouragé aux champs dès le 14 juillet. La complexité du printemps 2018 se remarque sur le graphique ci-contre de la pousse de l'herbe en Charente et Vienne. Hormis un pic de pousse début mai, difficilement valorisable du fait de la météo, il n'y a pas de périodes de croissance très marquées, ce qui a conduit à une multitude de petites fauches. Les éleveurs ont dû jouer les opportunistes en sortant les faucheuses à la moindre éclaircie.

2019, année d'herbe

Comparée à l'année précédente, 2019 fut une année propice à la pousse de l'herbe avec une météo clémente. Le pâturage a pu démarrer précocement dès fin février début mars. Les créneaux de fauche, fréquents et assez longs, ont toujours été suivis d'épisodes pluvieux permettant aux parcelles de bien redémarrer après la récolte du fourrage. Ce constat est visible avec le graphe ci-contre comparant les deux années. En 2019, on observe fin avril, fin mai et fin juin, trois pics bien marqués de pousse de l'herbe, correspondant à trois périodes de fauche (enrubannage et foin). Deux petits pics plus précoces (mi-mars et mi-avril), représentent la croissance fourragère pour les fauches très précoces d'ensilage et enrubannage, faites dès la fin mars dans certains secteurs.



Pousse de l'herbe moyenne de Charente et Vienne

En lien avec cette pousse de l'herbe favorable, certains éleveurs ont eu la sensation d'être dépassés par l'herbe au mois de mai. Un mal pour un bien, au vu de l'état des stocks fourragers à la fin de l'hiver 2018-2019. Certaines pratiques exceptionnelles ont été faites dans nos secteurs en lien avec cette pousse propice à l'herbe. En voici quelques exemples :

- Pâturage des bovins allaitants au fil pour ne pas gaspiller (technique pratiquée principalement en troupeau laitier mais conseillée aussi en viande).
- Deux coupes de RGI implanté en dérobée entre deux maïs avant de le retourner pour le semis du prochain maïs.

Attention ! Ceci est un constat fait au 31 juillet 2019, l'été n'est pas encore terminé. Il faut maintenant voir comment sera la météo de fin d'été et les repousses d'automne pour nos départements.

Les conseillères fourrage
Pauline GAUTHIER (CA16) - 06 25 64 14 04
Aloïse CELERIER (CA86) - 06 58 59 74 20

Assurer la fertilité des brebis et des agnelles en lutte naturelle à l'automne



La conduite des agnelles et des brebis est primordiale pour assurer une bonne fertilité. Il est bon de rappeler les points importants.

Conduite des agnelles

La saison sexuelle des agnelles s'étalant sur une période relativement courte (de septembre à décembre), il est indispensable qu'elles aient acquis un développement suffisant à la lutte : au moins les 2/3 de leur poids adulte soit environ 47 Kg. Une pesée régulière du lot d'agnelles permet d'éliminer les plus petites ou de reporter leur mise à la reproduction.

Si la disponibilité en herbe est insuffisante, il faudra les compléter avec des céréales (environ 300 g/j).

Les agnelles étant sensibles au parasitisme leur première année de pâturage, il faudra veiller à bien les déparasiter avant la lutte (coproscopie souhaitable).

Paroles d'éleveur : Patrick GAUDIN (86)

Je garde 80 agnelles typées charollaises/an dont 70 % sur les agnelages de septembre-novembre et 30 % sur ceux de janvier-février.

Elles sont mises en lutte en octobre après avoir eu un traitement antiparasitaire interne en été puis un autre traitement avant la lutte selon les résultats de coproscopie. Les luttes sont quasiment toujours faites en bergerie en 2 lots avec 6/8 béliers de race charmoise pour faciliter les agnelages. Si l'herbe vient à manquer, elles reçoivent 300 g/j d'orge + foin. Cette ration est distribuée pendant la lutte et peut être réajustée en fonction de l'état corporel de l'agnelle. Certes, cette conduite nécessite de donner quelques quintaux de céréales mais en retour, les taux de fertilité sont très satisfaisants : jamais en dessous de 90 %... (96 % en 2019, 98 % en 2018, 100 % en 2017, 94 % en 2016)

Conduite des brebis

Deux mois avant le début de la lutte : il faut écarter les femelles qui n'ont pas mis bas l'année précédente, celles de plus de 7 ans et les brebis à problèmes chroniques (manque de lait, mammite, piétin, dentition défaillante...). Ensuite, s'intéresser à l'état corporel de la brebis permettra de déterminer s'il y a besoin d'une complémentarité énergétique ou non avant/pendant la mise en lutte.

Les brebis en bon état corporel (note supérieure ou égale à 3) seront fertiles dès le premier cycle de lutte. Inutile d'ajouter du concentré mais elles ne devront pas maigrir pendant la lutte.

Si les brebis sont maigres (note = 2), le taux de fertilité sera correct si les brebis prennent de l'état (complémentarité 200-

300 g/j de céréales + minéraux). Si elles maigrissent au cours de la lutte, le taux de fertilité sera alors fortement pénalisé (- 17 %) et la proportion de brebis maigres qui seront fécondées sur le premier cycle de lutte sera plus faible.

Enfin, si les brebis sont très maigres (note = 1), le taux de fertilité sera pénalisé dans tous les cas. Sans augmentation du poids au cours de la lutte, l'écart de fertilité est de plus de 20 % avec des brebis en état. Si ces brebis très maigres prennent du poids au cours de la lutte, cet écart est fortement minimisé. Ces brebis doivent donc être triées et préparées trois semaines avant le début des luttes avec un apport de 300 à 500 g de céréales par brebis et par jour s'il n'y a pas d'herbe.

Dans tous les cas, un apport de vitamines AD3E sous forme liquide, améliorera les performances.

Si la pluie revient en fin d'été, l'herbe devrait être suffisante pour assurer les luttes d'octobre.

Compter alors un chargement de 8 à 10 brebis par hectare.

Taux de fertilité en lutte naturelle (en saison)		
	Brebis	Agnelle
Mauvais	< 70 %	< 60 %
Moyen	70 à 90 %	60 à 80%
Bon	> 90 %	> de 80 %

Source : inn'ovin

Le pâturage du colza (30/40 cm de hauteur) est aussi idéal pour assurer le flushing, un hectare permettant d'alimenter 30 brebis pendant environ un mois.

Attention : au cours du flushing et/ou de la lutte, une alimentation à base de luzerne ou trèfle violet qui ont été malades sur pied (production de phyto-oestrogènes) entraîne une stérilité passagère des mâles et des femelles. Cela reste peu courant mais peut avoir des conséquences très graves sur la fertilité.

N'oubliez pas les béliers qui doivent être au top de leur forme :

1 bélier pour 40 à 50 brebis

1 bélier pour 20 agnelles



Jamais un seul bélier par lot, il faut de la concurrence !

Les conseillères ovines
Nathalie AUGAS (CA16) - 06 26 69 71 09
Béatrice GRIFFAULT (CA86) - 06 79 55 62 83
Camille MANCEAU (CA86) - 06 30 25 11 83



Cotisations caprines, à quoi servent-elles ?

Elles prennent différents noms, ont des montants variables, sont prélevées par différents organismes... à quoi servent-elles ? Comment sont-elles calculées ? Qu'ai-je à y gagner ? Nous vous proposons cet article consacré aux cotisations obligatoires qui vous sont prélevées en fonction de vos actions.

A quoi servent les cotisations prélevées sur le lait et les fromages ?

Cotisation ANICAP : Promouvoir vos fromages et développer la filière

L'ANICAP, c'est quoi ?

L'ANICAP, Association Nationale Interprofessionnelle Caprine, est composée de 3 collèges : les producteurs de lait (ce sont des éleveurs représentants de la FNEC qui est la section caprine de la FNSEA depuis 1989, de la Coordination Rurale et de la Confédération Paysanne), les coopératives laitières et les industries laitières privées.



Quelles actions mène-t-elle ?

Le budget de l'ANICAP est consacré :

- à la promotion collective des fromages de chèvre en France et à l'étranger ;
- au soutien des actions techniques qui permettent le développement de la filière. Elle finance notamment des travaux sur le bien-être, la traite, la santé animale, le sanitaire, l'installation-transmission ou encore la sélection génétique ;
- au financement des interprofessions caprines régionales ou comités régionaux.

L'ANICAP œuvre aussi en faveur de la contractualisation ou encore du suivi d'indicateurs de conjoncture. Suite aux Etats Généraux de l'Alimentation de 2017, la filière caprine s'est fixée des objectifs, comme par exemple celui d'assurer le renouvellement des générations. Cela fait l'objet d'un plan de filière, dont la version papier est disponible sur le site internet de l'ANICAP.

Questionnée par des ONG en 2017, l'ANICAP a décidé d'engager une concertation avec 3 ONG de bien-être animal pour faire un état des lieux des pratiques d'élevage caprin. Il est apparu important pour les acteurs de la filière, et en premier lieu aux représentants des éleveurs d'être dans l'action sur ce sujet qui leur tient particulièrement à cœur. La filière a ainsi initié le débat pour faire valoir la connaissance qu'ont les éleveurs de leurs animaux et la nécessité de prendre en compte les différentes contraintes liées à l'exercice de leur métier.

Chaque année, l'ANICAP dédie une partie de son budget à des actions spécifiques à la filière fermière, notamment en matière de suivi de la réglementation et de la recherche et développement (ex : maîtrise des STEC, diffusion du GBPH* européen, etc). Elle a à cœur de défendre les fabrications au lait cru et sou-

tient pour cela des actions nationales ou régionales comme Fromagora (le concours national des fromages de chèvre fermiers).

*GBPH : Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène

Comment est-elle financée ?

En 2018, les producteurs livreurs ont contribué à hauteur de 83 % aux ressources de l'ANICAP, les transformateurs privés et coopératifs de 12 % et les producteurs fermiers de 5 %.

Les livreurs cotisent donc à hauteur de 3,5 €/1000 L. Cette cotisation « volontaire obligatoire » (CVO) est prélevée par la laiterie et reversée à l'ANICAP. Les fromagers quant à eux, contribuent directement (4 €/1000 L de lait transformés à la ferme).

Certaines actions menées par l'ANICAP bénéficient du cofinancement des pouvoirs publics, qui ne seraient pas accessibles sans une contrepartie apportée par les cotisations ANICAP.

En 2018, le budget de l'ANICAP était de 1 997 098 €.

Cotisation BRILAC : Des actions spécifiques à votre bassin de production

Le BRILAC, c'est quoi ?

Le BRILAC, Bureau Régional Interprofessionnel du Lait de Chèvre de Charentes-Poitou, a été créé en 1981, en lien avec le fort développement de la production caprine dans la région. C'est bien cette 1ère crise caprine de 1981 qui a démontré la nécessité de s'organiser collectivement, à la fois pour mettre en place des actions pour le développement au sein même des élevages et de la filière, mais aussi pour se défendre face aux demandes de la société, comme par exemple la question d'actualité sur le bien-être animal. C'est un comité régional de l'ANICAP. Comme l'ANICAP, le BRILAC est constitué de 3 collèges : collège producteurs, collège coopératives laitières et collège industries laitières.



Le projet du BRILAC :

Des éleveurs nombreux sur le territoire, qui valorisent les ressources régionales et produisent près des sites de transformation, ce sont des emplois et une économie. C'est aussi préserver l'identité de produits caprins et un moyen de répondre aux enjeux environnementaux. Le BRILAC a donc 4 axes d'actions :

1. Favoriser l'installation et l'emploi,
2. Recherche, innovation, développement à travers le cluster REXCAP (Réseau d'Excellence CAPrine),
3. Qualité et promotion des produits caprins,
4. Suivi de la production caprine : tableau de bord.

nt-elles ?



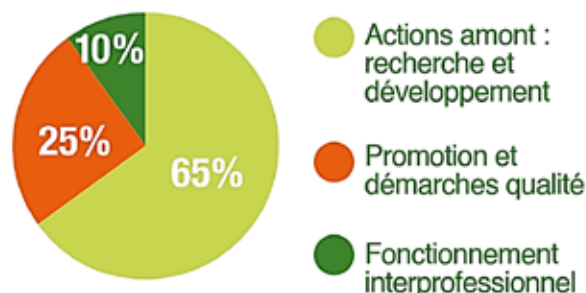
rganismes... Les cotisations sur les produits caprins ne sont pas souvent comprises. A
ons d'y voir plus clair et de mieux comprendre les services rendus.
votre production de lait et/ou de fromages de chèvre.

Quelles actions mène-t-il ?

Voilà quelques exemples d'actions locales :

		Diffusion
Le Plan d'Installation Transmission Capr'1	Accompagne les exploitants caprins cédants et les porteurs de projet	Journée Installation Transmission 5 novembre 2019 - Lycée Agricole de Montmorillon
L'Observatoire des Maladies Caprines	R&D et interventions pour identifier les maladies prioritaires et mieux les maîtriser	www.sante-chevres.fr
REDCap Réseau d'Expérimentation et de Développement Caprin	R&D terrain pour développer l'utilisation de l'herbe et l'autonomie alimentaire	Journée Technique Cap'Vert 26 septembre 2019 - INRA de Lusignan www.redcap.terredeschèvres.fr

Répartition des dépenses du BRILAC en 2018



Comment est-il financé ?

Le BRILAC bénéficie :

- du reversement de 15 % de la cotisation ANICAP (soit 0,675 €/1000 L en 2019) ;
- de la cotisation BRILAC payée par les producteurs de lait (soit 0,20 €/1000 L en 2019) ;
- du soutien financier des régions Nouvelle-Aquitaine et Pays-de-la-Loire, du département 79, de l'Europe et de l'ANICAP.

7

Synthèse

Je suis...	Je cotise à l'ANICAP...	Je cotise au BRILAC...	C'est ...
Livreur	3,5 €/1000 L	0,20 €/1000 L	Prélevé directement par ma laiterie
Fromager	4 €/1000 L de lait transformés à la ferme	Indirectement, par le reversement de l'ANICAP au BRILAC	Je l'envoie directement à l'ANICAP

Vous, éleveurs, avez des représentants professionnels à l'ANICAP et au BRILAC qui peuvent se faire relais de vos besoins. Toutes les orientations et les grandes décisions sur la filière caprine sont prises à l'interprofession. Pour connaître les éleveurs qui vous représentent et obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à consulter leurs sites internet : www.brilac.terredeschèvres.fr et www.anicap.org.

Cet article présente uniquement les services rendus par l'ANICAP et le BRILAC, qui utilisent vos cotisations obligatoires indexées sur votre production de lait et de fromages. Au prochain numéro Chambr'élevage, vous retrouverez la suite de l'article, qui répondra à la question : " A quoi servent les cotisations prélevées sur la viande caprine ? ".

Les conseillères caprin
Pauline GAUTHIER (CA16) - 06 25 64 14 04
Coline BOSSIS (CA86) - 06 79 42 74 47

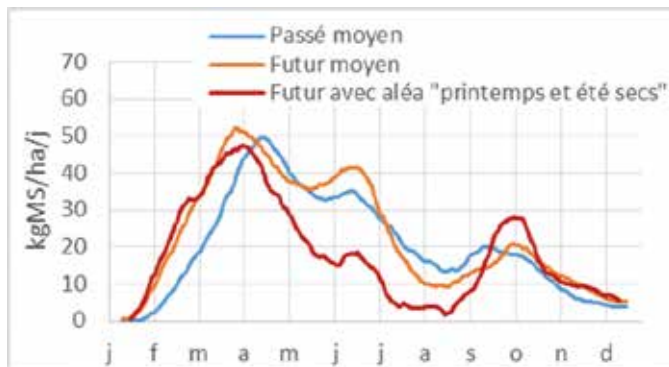


Changement climatique et élevage laitier : quelles adaptations possibles sur notre territoire ?

Juillet 2019 a été le mois le plus chaud jamais enregistré dans le monde. Selon les modèles, la température du globe devrait augmenter de 1,5 °C à 2° C à horizon 2100. Quelles conséquences sur les productions fourragères et quelles adaptations possibles en élevages laitiers ? Le projet CLIMALAIT mené par l'Institut de l'Élevage a eu pour ambition d'y répondre. Le Confolentais a été étudié de 2016 à 2019 en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Charente et un groupe d'éleveurs de la zone.

Quelles évolutions des rendements dans le Confolentais ?

Sur la période 2040 - 2080, les simulations réalisées sur les prairies mettent en évidence une évolution de la pousse de l'herbe au cours de l'année : le démarrage en végétation est plus précoce, la pousse est ralentie l'été avec une bonne reprise à l'automne. La saison de pâturage s'allonge au printemps et à l'automne avec une rupture l'été.



Pousse moyenne d'une prairie à base de graminées sur sol profond, selon la période d'étude envisagée.

Pour la luzerne, même si cette plante est peu cultivée dans la zone, le climat du futur est favorable. Les rendements cumulés augmentent, avec une nette avancée des dates de coupes.

Pour le maïs, malgré les sécheresses, l'effet positif du taux de CO2 sur sa croissance stabilise les rendements dans le futur moyen. L'avancée des dates de floraison et récolte est nette. Des variétés plus tardives pourraient donc être semées à l'avenir. Le climat sera favorable aux dérobées pures ou en méteils produisant parfois plus que le maïs qui la suit.

Quelles conséquences et évolutions possibles à l'échelle de l'exploitation ?

Une simulation d'évolution a été réalisée sur une ferme du Confolentais avec une projection en année du futur moyen et en année avec aléa sécheresse. La ferme bovins lait est spécialisée en système maïs-herbe stocké avec 2,5 travailleurs, 110 ha de SAU dont 70 ha de prairies, 23 ha de maïs ensilage, 17 ha de céréales autoconsommées et 10 ha de dérobées sans irrigation. La ration des vaches est composée de 60 % d'ensilage d'herbe et de 30 % d'ensilage de maïs, seules les génisses pâturent de façon significative.

Evolution des rendements futurs sur la ferme en année avec aléa sécheresse

- Ensilage de maïs : - 20 %
- Ensilage d'herbe : - 2 %
- Foin : - 76 %
- Pâturage : - 11 % des surplus plus importants toujours présents en fin d'année.

Adaptations envisagées pour revenir à l'équilibre

Levier « agronomique » : les bonnes années, réaliser des stocks de report, valoriser la pousse de l'herbe tardive, avoir 25 % de surfaces en plus.

Levier « zootechnique » :

- vendre des animaux : ici il faudrait se séparer de 20 vaches laitières.
- changer de race : orientation croisées/Montbéliardes moins productives mais plus rustiques.

Les adaptations envisagées tiennent compte de la structure, des enjeux et objectifs de l'exploitation.

Autres perspectives d'adaptations, le projet OASYS

OASYS, mis en place depuis 2013 par l'IINRA de Lusignan est une expérimentation d'un système laitier innovant, diversifié et adapté au changement climatique. Il est fondé sur une diversification des ressources fourragères, le développement du pâturage et sur une conduite d'élevage adaptée. Le test est réalisé sur 90 ha de cultures et de prairies multi-espèces dont 12 ha en agroforesterie avec un troupeau de 72 vaches en croisement trois voies (Holstein, Rouge Scandinave, Jersey). Les premiers résultats techniques sont encourageants, reste à étudier l'impact économique. Les espèces prairiales résistantes aux sécheresses et l'agroforesterie sont notamment à l'étude, la chicorée a une excellente capacité de pousse estivale, une forte appétence en mélange avec d'autres espèces.

Comment protéger ses animaux des fortes chaleurs ?

Les bâtiments d'élevage vont devoir évoluer pour aider les animaux de mieux vivre les pics de chaleur. La ventilation du bâtiment est un facteur clé, elle peut être améliorée au cours du temps. L'aménagement des parcelles de pâturage avec la mise en place de l'agroforesterie permettant créer des zones d'ombre et favoriser la pousse de l'herbe sont des pistes intéressantes d'évolution.

Méteil en Charente : un an de retour d'expérience sur le terrain

La Chambre d'agriculture a suivi huit élevages charentais qui implantent du méteil, récolté en fourrages ou en grains, pour alimenter les troupeaux. Après une année de suivi, une demi-journée aura lieu en octobre 2019 en Charente Limousine afin d'en faire le bilan, et d'échanger sur cette culture en développement dans nos assolements.



Au programme :

- Intérêts du méteil
- Itinéraire culturel du méteil
- Coût de production
- Valeurs alimentaires et utilisation dans les rations
- Place dans la rotation : quelles cultures après mon méteil fourrager ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service Productions Animales de la Chambre d'agriculture de la Charente au 05 45 84 09 28.



9



Parc des expositions Poitiers 8, 9, 10 novembre 2019

Réservez dès maintenant dans votre agenda les dates de la nouvelle édition de la Ferme S'invite. Après le succès de l'édition 2018 qui accueillait le Concours National Bovin Charolais, cette année la manifestation met le Cheval à l'honneur au Parc des Expositions de Poitiers !

Le cheval à l'honneur

Cette année, la totalité du hall B sera dédié au cheval. Un ring sera aménagé spécialement pour les animations équestres qui se dérouleront tout au long du week-end : travaux agricoles, tri de bétail, spectacles, présentations de races... Au total ce sont plus de 50 chevaux qui seront accueillis au Parc des expositions.

Les concours

Côté concours, pas de national cette année, mais de nombreux concours départementaux :

- Un départemental Limousin, avec une centaine d'animaux,
- Un départemental Charolais avec une vingtaine d'animaux,
- Un départemental Prim'hostein avec une vingtaine d'animaux,

- Des départementaux ovins : Vendéen, Suffolk et Ile de France.

Et bien sur des présentations de races bovines, ovines et caprines.

Et puis comme chaque année, l'association AVA sera présente et organisera des Championnats régionaux avicole et cunicole avec environ 400 animaux.

Pôle gastronomie

Nouveauté cette année, la Ferme s'invite accueille le lycée Kyoto ainsi que d'autres lycées de la région, afin de valoriser les métiers de bouches. Un stand de démonstrations culinaires, avec des ateliers de découpe de viande, de transformations laitières sont envisagés ; le tout, à base de produits locaux fermiers. Les lycéens, formés aux métiers de la restauration, feront l'animation pendant les 3 jours.

Marché de Producteurs « Bienvenue à la Ferme » : samedi 9 et dimanche 10 novembre !

Plus d'infos sur www.lafermesinvite.fr ou Facebook " La Ferme S'invite ".

1	2	3	4	5	6	7
8	X	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	X	26
27	28	29	30	31		

FORMATIONS – 86

CAPRIN - BOVIN LAIT - BOVIN VIANDE

Initiation aux huiles essentielles - Intervenant Michel DERVAL
8 et 9 octobre 2019 - Mignaloux-Beauvoir

Contact : Coline BOSSIS - 06 79 42 74 47

CAPRIN

Conduire ses chèvres en lactation longue
Chenay (79) - Intervention de Rémi COUVET, SAPERFEL et
visite du GAEC La Lande (79800 Exoudun)

10 octobre 2019

Journée installation caprine au lycée agricole de Montmorillon
(ateliers et visites d'exploitation)

5 novembre 2019

Perfectionnement aux huiles essentielles - Intervenant Michel
DERVAL

10 octobre 2019

Journée Technique " Une traite de qualité pour des mamelles
préservées " dans le Thouarsais organisée par l'Institut de l'Ele-
vage

19 novembre 2019

Les concentrés fermiers - Intervenant Bertrand BLUET

11 décembre 2019

Contact : Coline BOSSIS – 06 79 42 74 47

OVIN - BOVIN

Initiation au dressage d'un chien de troupeau
septembre 2019

Contact : Camille MANCEAU - 06 30 25 11 83

FORMATIONS – 16

CAPRIN

Ventilation : adapter ses bâtiments caprins à toutes les saisons
1^{er} octobre 2019

Contact : Pauline GAUTHIER - 06 25 64 14 04

BOVIN LAIT

L'Agriculture Biologique : une bonne idée pour mon exploitation ?
8 octobre 2019 - Angoulême

Améliorer ses performances de reproduction en vaches laitières
30 octobre - Cherves Chatelars

Calculer son coût de production
5 décembre - Angoulême

Contact : Anne-Laure VEYSSET - 06 25 64 54 55

TRANSFORMATION LAIT

Valorisation du petit lait en atelier de transformation (brousse)
31 octobre 2019

Fabrication du camembert ou chèvre-boîte
12 décembre 2019

Contact : Pauline GAUTHIER - 06 25 64 14 04

BOVIN VIANDE

Les pratiques alternatives au service de la conduite du
troupeau bovin viande
29 octobre 2019

Contact : Laurie MOURICHOUS - 06 24 30 15 24

FOURRAGE

Journée RUMEX EN PRAIRIES organisée par les conseillers
fourrage de Nouvelle Aquitaine
10 octobre 2019 à Châteauponsac (87)

10

Le
mois
de la
bio

novembre
2019

Journée multi-filières herbivores "Sortez prendre l'herbe !"

26 novembre 14h00

GAEC de la Grande Dennerie - 16320 Blanzaguet Saint-Cybard
avec Biolait, VENOFRANCE et JOUFFRAY DRILLAUD

Le programme complet prochainement sur www.charente.chambre-agriculture.fr

Contact : Anne-Laure VEYSSET - Tél : 06 25 64 54 55

La Vie de la Chambre 86



Une plateforme d'annonces de paille et fourrages pour soutenir les exploitations d'élevage

Depuis le 20 juin dernier, les agriculteurs ont déposé 45 offres et 3 demandes de fourrage sur le site internet de la Chambre d'agriculture de la Vienne.

La Chambre d'agriculture de la Vienne a mené une concertation avec toutes les organisations professionnelles du département, afin d'anticiper de potentielles pénuries de fourrages liées à la sécheresse et ainsi faciliter la gestion des stocks fourragers et les besoins en paille des élevages.

La profession dans son ensemble plaide pour une solidarité entre les éleveurs et les céréaliers pour trouver et proposer des solutions afin que les éleveurs puissent accéder à la diversité des fourrages indispensable au maintien de leurs troupeaux. L'outil de mise en contact, entre les offres et les besoins en fourrage et paille, a recueilli de nombreuses annonces sur le site internet www.vienne.chambre-agriculture.fr. Parmi les 45 offres déposées, 80 % sont des offres de fourrage (foin de graminées, foin de mélange graminées et légumineuses, maïs) et 20 % concernent des offres de paille de céréales. Au total cela représente plus de 3 000 tonnes de fourrage.

Les éléments de calcul de la valeur économique de la paille sont également disponibles sur ce même site. Le Président Philippe TABARIN et l'ensemble du bureau de la Chambre incitent fortement les agriculteurs du territoire à faire preuve de solidarité et de pratiquer des prix qui se rapprochent de l'estimation faite par nos services, de l'ordre de 20 centimes en andain. Au moment du lancement de la plateforme, les élus précisaient qu'ils souhaitent une agriculture solidaire qui permette aux différents systèmes de production et notamment à l'élevage de se maintenir sur notre territoire.

Solidaire des territoires confrontés aux conséquences des sévères sécheresses, la Chambre d'agriculture de la Vienne a invité les Chambres d'agriculture voisines à consulter les offres de fourrage mises en ligne. Afin de répondre aux besoins des éleveurs de Haute-Vienne, une action de partenariat avec

les céréaliers de la Vienne est en cours. Cet été, une dizaine d'éleveurs de ce département voisin ont acheté de la paille et du fourrage à cinq polyculteurs-éleveurs de la Vienne, sur la base d'une transaction équitable.

Les annonces fourrages c'est :



11



La Chambre d'agriculture en appui de la filière caprine



La Chambre d'agriculture de la Vienne, par la voix de sa Vice-Présidente, Véronique GUÉRIN, et de son Président, Philippe TABARIN, a adressé un courrier au Ministre de l'agriculture et de l'alimentation en réaction au projet de règlement européen sur l'électronisation obligatoire des petits ruminants. La conséquence serait une suppression dès 2021 de la dérogation actuelle pour les chevreaux de boucherie passant par un centre de rassemblement ou d'engraissement avant d'être abattus.

La Chambre d'agriculture soutient la demande de la filière caprine en interpellant le Ministre pour qu'il fasse action pour que ce projet d'acte délégué, voté par la Commission européenne du 28 juin, soit rejeté par le Conseil et le Parlement européen.

Jeudi 26
septembre 2019

à l'INRA de LUSIGNAN (86)
Site des Verrines - Patuhev

JOURNEE TECHNIQUE

Cap'Vert

3^{ème} Edition



Vos interlocuteurs du service élevage

Chambre d'agriculture de la Charente



Julie RENARD / Chef du service / CA 16-86
Tél. : 06 21 21 82 98 / julie.renard@charente.chambagri.fr



Nathalie AUGAS / Conseillère ovin
Tél. : 06 26 69 71 09 / nathalie.augas@charente.chambagri.fr



Pauline GAUTHIER / Conseillère caprin / fourrage
Tél : 06 25 64 14 04 / pauline.gauthier@charente.chambagri.fr



Laurie MOURICHOU / Conseillère bovin viande
Tél. : 06 24 30 15 24 / laurie.mourichou@charente.chambagri.fr



Jocelyne LATUS / Assistante
Tél. : 05 45 84 09 28 / jocelyne.latus@charente.chambagri.fr



Sylvie VIGNAUD / Assistante
Tél. : 05 45 84 09 28 / sylvie.vignaud@charente.chambagri.fr



Anne-Laure VEYSSET / Conseillère bovin lait / équin
Tél. : 06 25 64 54 55 / anne-laure.veysset@charente.chambagri.fr



Vincent VIGNEAU / Conseiller Bovin Croissance
Tél. : 06 07 42 67 36 / vincent.vigneau@charente.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Vienne



Aloïse CÉLÉRIER / Conseillère bovin viande / fourrage
Tél. : 06 58 59 74 20 / aloise.celerier@vienne.chambagri.fr



Coline BOSSIS / Conseillère caprin
Tél. : 06 79 42 74 47 / coline.bossis@vienne.chambagri.fr



Laura GAUZIN / Conseillère bovin viande
Tél. 06 75 73 28 51 / laura.gauzin@vienne.chambagri.fr



Hugues GEAY / Conseiller bovin viande
Tél. : 06 84 96 03 35 / hugues.geay@vienne.chambagri.fr



Béatrice GRIFFAULT / Conseillère ovin
Tél. : 06 79 55 62 83 / beatrice.griffault@vienne.chambagri.fr



Benjamin MAILLOCHAUD / Conseiller bovin viande
Tél. : 06 75 76 89 74 / benjamin.maillochaud@vienne.chambagri.fr



Adele MARSUALT / Conseillère bovin lait
Tél. : 06 84 61 42 56 / adele.marsault@vienne.chambagri.fr



Camille MANCEAU / Conseillère ovin
Tél. : 06 30 25 11 83 / camille.manceau@vienne.chambagri.fr

Coordonnées

Chambre d'agriculture de la Charente

Service Productions Animales - Bureau décentralisé Charente Limousine
2 & 4 allée des Freniers - 16500 CONFOLENS
Tél : 05 45 84 09 28 - www.charente.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Vienne

Agropole service élevage
CS 35001 - 2133 route de Chauvigny - 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR
Tél : 05 49 44 74 74 - www.vienne.chambagri.fr